



Paris, le 25 mai 2018

M. Guillaume PEPY
Président de SNCF Mobilités
2, place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur Le Président,

Le 7 mai dernier, nos Organisations Syndicales vous avaient déposé une Demande. Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 16 Mai 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 22 Mai 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction SNCF Mobilités de véritables négociations sur les sujets suivants :

- Abandon pur et simple des projets de création d'Etablissements d'Axe et Intercités, et non ajournement comme récemment annoncé par la direction ;
- Respect des périmètres métiers définis par le dictionnaire des filières ;
- Arrêt de la filialisation de Fret SNCF et mise en place d'un réel plan de développement ;
- Arrêt de la généralisation de l'EAS et du transfert des autorisations de départ ;
- Moratoire sur toutes les réorganisations en cours et réalisation d'un bilan partagé des précédentes réorganisations début 2018 et 2017.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Vendredi 1^{er} Juin 2018 à 20h00 jusqu'au Lundi 04 Juin 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF Mobilités ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur Le Président, nos salutations respectueuses.

CGT
Laurent BRUN

UNSA
Roger DILLENSEGER

CFDT
Olivier BOISSOU